



PRIÈRE

TREIZE HEURES TRENTE

La greffière informe l'Assemblée de l'absence de la présidente et invite le président adjoint à prendre le fauteuil, comme le prévoit la loi. Le président adjoint prend le fauteuil à 13 h 30.

L'Assemblée permet à M. le *ministre* GOERTZEN de proposer que lorsque l'Assemblée législative du Manitoba siège soit en conformité avec le calendrier de séances, soit à un autre moment en raison d'un rappel d'urgence du gouvernement ou d'une entente conclue entre les leaders à l'Assemblée, la présidente, les leaders du gouvernement et de l'opposition à l'Assemblée ainsi que le député de River Heights soient autorisés, collectivement, à modifier l'heure, le jour et le lieu de la tenue des séances de l'Assemblée, selon ce qu'exigent les mesures d'urgence de santé publique, et que cette autorisation demeure en vigueur jusqu'à son annulation par l'Assemblée.

Il s'élève un débat.

M. GERRARD, M^{me} FONTAINE et M. le *ministre* GOERTZEN interviennent. La motion, mise aux voix, est adoptée.

Pendant les affaires courantes, M^{me} FONTAINE soulève une question de privilège et indique que le ministre de l'Infrastructure a porté atteinte aux privilèges des députés lors du débat concernant le rapport annuel sur la Stratégie de réduction de la pauvreté qui a eu lieu au cours de la réunion du Comité permanent du Développement social et économique le 5 décembre 2019 en ajournant les travaux du comité sans avoir obtenu le consensus de tous ses membres puis propose qu'un comité multipartite soit saisi de la question.

M. le *ministre* GOERTZEN et M. GERRARD interviennent.

Le président adjoint informe l'Assemblée qu'il met l'affaire en délibéré.

Pendant les affaires courantes, M. WIEBE soulève une question de privilège au sujet de la façon dont le gouvernement traite l'industrie du covoiturage et du taxi et propose que la question soit renvoyée à un comité de l'Assemblée sans délai.

MM. GERRARD et MICKLEFIELD interviennent.

Le président adjoint informe l'Assemblée qu'il met l'affaire en délibéré.

Pendant les affaires courantes, U. ASAGWARA soulève une question de privilège au sujet des retards du gouvernement dans la délivrance de cartes de santé du Manitoba aux nouveaux arrivants et propose qu'un comité multipartite soit saisi de la question.

M. GERRARD intervient.

Le président adjoint informe l'Assemblée qu'il met l'affaire en délibéré.

Pendant les affaires courantes, M. BUSHIE soulève une question de privilège et indique que le gouvernement a porté atteinte aux privilèges des députés de l'opposition puisqu'il n'a convoqué aucune réunion du Comité permanent des sociétés d'État pour examiner les rapports annuels de la Commission des accidents du travail depuis juillet 2016 et propose que la question soit renvoyée à un comité de l'Assemblée sans délai.

M. GERRARD et M. le *ministre* GOERTZEN interviennent.

Le président adjoint informe l'Assemblée qu'il met l'affaire en délibéré.

Pendant les affaires courantes, M. WASYLIW soulève une question de privilège au sujet du fait que le gouvernement omette intentionnellement des renseignements concernant la rémunération versée à des représentants du système de soins de santé, plus particulièrement à l'égard du refus du gouvernement et de l'Office régional de la santé de divulguer les détails du contrat consenti à KPMG sur la deuxième phase de l'examen puis propose que l'Assemblée condamne le gouvernement pour avoir refusé de révéler les sommes qu'il verse à KPMG pour effectuer la deuxième phase de l'examen du système de soins de santé et qu'un comité soit constitué afin d'examiner les questions portant sur la rémunération des consultants dans la province.

M. le *ministre* GOERTZEN et M. GERRARD interviennent.

Lundi 16 mars 2020

Le président adjoint informe l'Assemblée qu'il met l'affaire en délibéré.

Pendant les affaires courantes, M^{me} SMITH (Point Douglas) soulève une question de privilège au sujet du fait que le gouvernement n'a pas proclamé la *Loi sur le Protecteur des enfants et des jeunes*.

M^{me} SMITH (Point Douglas) exerce son droit de parole jusqu'à 17 heures et le conserve pour la reprise du débat

La séance est levée à 17 heures, et l'Assemblée ajourne ses travaux à demain, 13 h 30.

Le président adjoint,

Doyle Piwniuk